

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt, le 7 février, à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la commune nouvelle de Mesnil-en-Ouche, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 31 janvier 2020

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 14

Votants : 15

Étaient présents : M. ROUSSELIN, Mme ANTOMPIETRI, M. ANTHIERENS, M. ARNAUD, Mme BINET, M. DELAMARE, Mme ERARD, M. GRIHAULT, M. GUÉNIER, Mme JORISSEN, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VATINEL

Étaient absents : Mme BLOTIERRE, M. DU MESNIL-ADELÉE, M. PALADE, M. PERDRIEL, Mme TERRASSE, Mme VANDERHOEVEN, M. PENVEN,

Pouvoirs : M. PERDRIEL a donné pouvoir à Mme VAN DEN DRIESSCHE

Secrétaire de séance : Monsieur ANTHIERENS

Objet : Résidence autonomie Serge DESSON : fixation des charges au 1^{er} mars 2020

Monsieur le Président propose la révision, au 1^{er} mars 2020, des charges locatives de la résidence autonomie Serge DESSON.

Conformément à la délibération D017/2019 définissant le mode de calcul des charges de l'établissement, Monsieur le Président rappelle les montants des charges 2019 et soumet aux membres présents le maintien des charges au titre de l'année 2020 :

Montants 2019	Montants 2020
T1 : 36,88 €	T1 : 36,88 €
T2 : 50,25 €	T2 : 50,25 €
T3 : 64,05 €	T3 : 64,05 €

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

Approuve et autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'application du montant des charges ci-dessus énoncé à compter du 1^{er} mars 2020.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20200207-20D010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2020

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN

